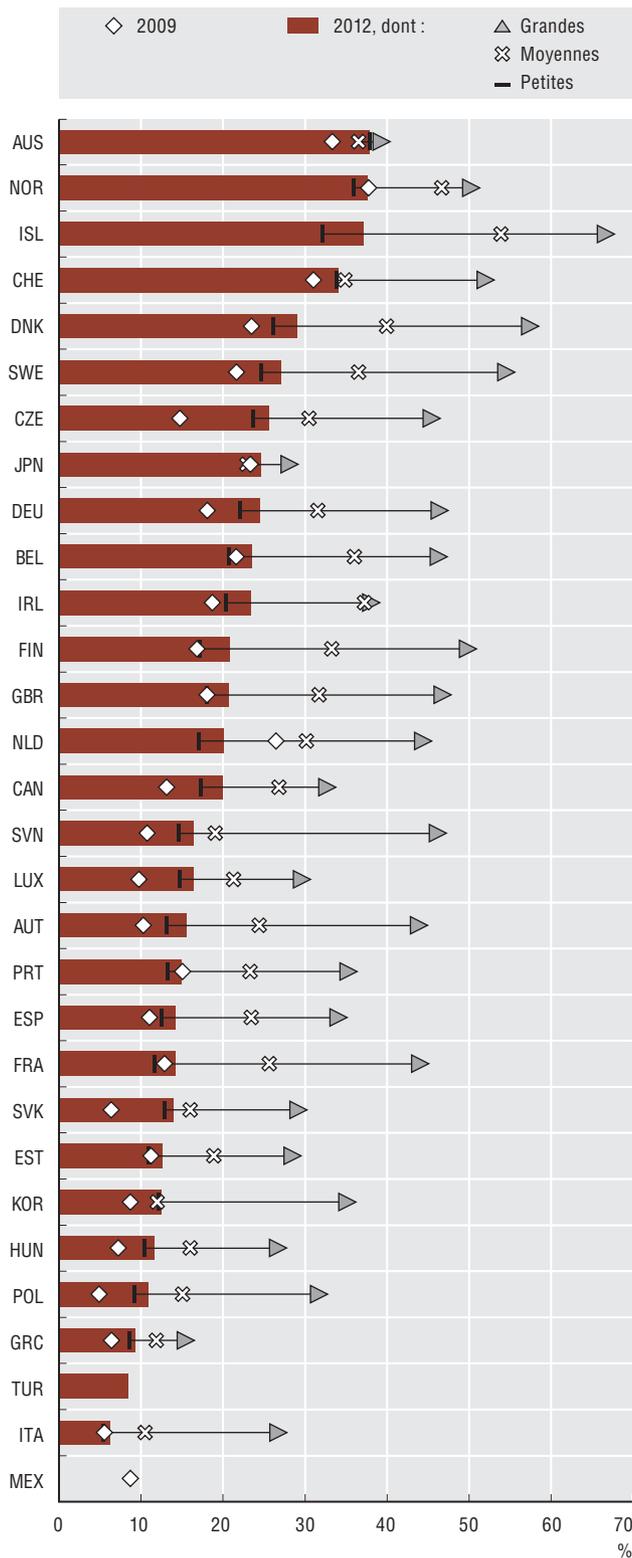


7. Diffusion du commerce électronique

Entreprises vendant en ligne, par taille, 2009 et 2012

En pourcentage des entreprises de la même catégorie de taille



Source : OCDE, Base de données sur les TIC et Eurostat, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932934679>

Le commerce électronique peut encourager la croissance des entreprises en favorisant la diffusion des produits et la réduction des coûts.

En moyenne en 2012, près de 20 % des entreprises des pays de l'OCDE employant au moins 10 personnes ont reçu des commandes électroniques, soit près de 4 points de plus qu'en 2009. Les écarts entre pays sont considérables : en Australie, en Norvège, en Islande ou en République tchèque, la proportion dépasse 30 %, tandis qu'en Pologne, en Grèce, en Turquie et en Italie, elle n'excède pas 10 %. Cela reflète étroitement la part des petites entreprises, qui sont les plus nombreuses : pour les entreprises de 250 salariés ou plus, la valeur moyenne avoisine 40 % et est supérieure à 30 % même dans certains pays retardataires.

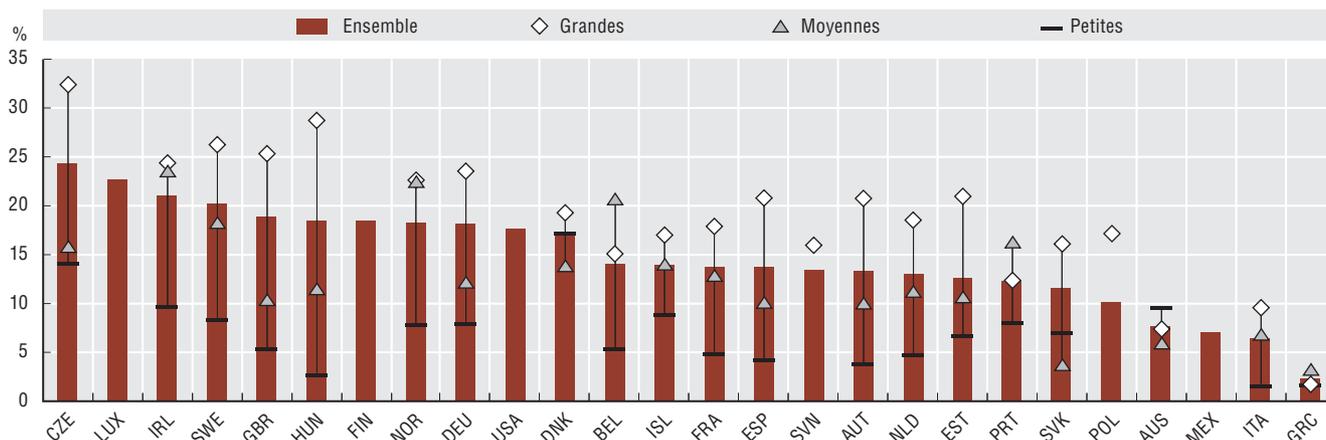
L'intérêt du commerce électronique, mesuré par la part des ventes en ligne dans le chiffre d'affaire total, est de l'ordre de 14.5 % dans les pays déclarants. Une proportion pouvant aller jusqu'à environ 90 % de la valeur du commerce électronique (sur la base d'informations approchées) provient de transactions entre entreprises (B2B). On note la domination économique des grandes entreprises, dont les ventes en ligne représentent environ 19 % du chiffre d'affaire contre 7 % pour les petites, avec des différences en valeur moindres qu'en termes de propension à vendre en ligne. Le rôle des processus de commerce électronique dans le traitement des flux internes d'informations des entreprises apparaît dans la diffusion du progiciel de gestion intégré (ERP), qui est utilisé par 70 % des grandes entreprises complexes mais par moins de 20 % des petites, pour lesquelles l'ERP est encore peu abordable. Les taux d'adoption vont de 50 % à 90 % pour les grandes entreprises et d'environ 30 % à moins de 10 % pour les petites.

Définitions

Selon la définition de 2009 de l'OCDE, les transactions de commerce électronique sont la vente ou l'achat de biens ou de services effectué sur des réseaux informatiques par des méthodes spécifiques de réception ou de passation de commandes ; le paiement et la livraison ne sont pas pris en considération. Les transactions peuvent se faire entre entreprises, ménages, particuliers, administrations ou autres organismes, et par le biais de pages web, d'un extranet ou d'un réseau EDI. Sont exclus les commandes faites par téléphone, les télécopies ou messages de courrier électronique composés manuellement. Les ERP sont des logiciels intégrant la gestion des flux d'informations internes et externes, du matériel et des ressources humaines aux finances, à la comptabilité et aux relations avec les clients. Ici, seul l'échange d'informations au sein de l'entreprise est pris en considération. Tailles d'entreprise : petite (10-49 salariés), moyenne (50-249), grande (250 et plus).

Chiffre d'affaire provenant du commerce électronique, par taille d'entreprise, 2012

En pourcentage du chiffre d'affaire

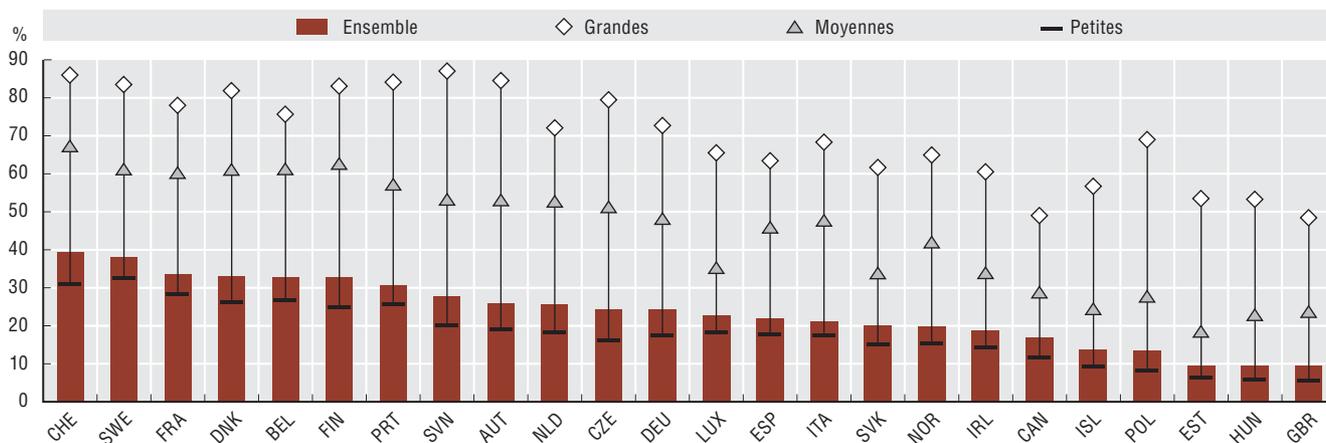


Source : OCDE, Base de données sur les TIC ; Eurostat et sources nationales, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932934698>

Entreprises utilisant le logiciel ERP pour l'échange d'informations interne, par taille, 2012

En pourcentage des entreprises de 10 salariés ou plus



Source : OCDE, Base de données sur les TIC et Eurostat, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932934717>

Mesurabilité

Mesurer le commerce électronique présente de nombreuses difficultés méthodologiques pouvant nuire à la comparabilité des estimations, du fait de pratiques diverses concernant la collecte des données et les estimations, de traitement des valeurs aberrantes et du commerce électronique par les multinationales, ou d'imputation de valeurs à partir de fourchettes relevées lors d'enquêtes. D'autres problèmes tiennent aux différences dans la couverture sectorielle des enquêtes, et à l'absence de mesures concernant les acteurs (B2B, entreprise-consommateur [B2C], entreprise-administration [B2G], etc.). Concernant ce dernier aspect, la Corée fournit des estimations directes, tandis que le Censur Bureau des États-Unis mesure approximativement le commerce B2C par les transactions du secteur du détail. Pour les pays européens, la meilleure estimation disponible est l'EDI (B2B+B2G) vs. ventes web (B2C, etc.). La convergence des technologies pose des difficultés supplémentaires pour le traitement (et l'étude) des transactions émergentes, notamment par téléphone mobile, par SMS ou à l'aide d'appareils permettant la communication en champ proche. Divers outils logiciels ayant des fonctionnalités différentes entrent dans la définition de l'ERP : la prise en compte de la sophistication des systèmes ERP et de leur degré de mise en œuvre peut modifier sensiblement l'image de l'utilisation.



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2013**
Innovation for Growth

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Diffusion du commerce électronique », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2013 : Innovation for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-57-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.